



Préfecture de la région Haute-Normandie
et du département de la Seine-Maritime

Préfecture de région Basse-Normandie
Préfecture du Calvados

Préfecture de la Manche

Rouen, le 10 novembre 2004

COMMUNIQUE

MAINTIEN DE LA FERMETURE DE LA PECHE A LA COQUILLE SAINT-JACQUES DE LA MANCHE EST ET INTERDICTION DE LA COMMERCIALISATION

Les résultats des derniers prélèvements et analyses effectués sur les gisements de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine entre Etretat et La Hague confirment la présence de la toxine A.S.P. (acide domoïque) à des taux de concentration supérieurs à la norme autorisée.

En conséquence, il n'est pas possible, actuellement, de lever l'interdiction de la pêche, du débarquement et de la commercialisation des coquilles Saint-Jacques sur cette zone.

Contact : préfecture de la Seine-Maritime 02 32 76 50 00